DDTM de la Vendée

Étude des aléas sur le bassin de risque du marais poitevin - sud-est de la Vendée

Réunion de présentation de l'étude du 25 mars 2021 Communauté de communes Sud Vendée Littoral



Passion & Solutions





Introduction de l'Etat





Introduction

Plan de Prévention des Risques Inondation

- Fontenay-le-Comte (approuvé le 9 octobre 2006)
- Vendée (approuvé le 18 août 2008)
- Sèvre Niortaise (approuvé le 30 novembre 2015)
- Bassin du Lay (approuvé le 30 novembre 2015)
- •Aiguillon-sur-Mer (approuvé le 29 décembre 2017)
- Vendée-Aval (prescrit le 15 décembre 2017)

PAPI:

- •Rivière Vendée (labellisé en juillet 2014)
- Bassin du Lay (labellisé en juillet 2014)
- Nord Aunis (labellisé en décembre 2013)

<u>Atlas des Zones Inondables</u> :

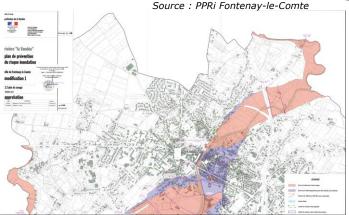
- .Vendée (octobre 1997)
- Sèvre Niortaise et Marais Poitevin (août 2008)

PGRI/ TRI/SLGRI:

Baie de l'Aiguillon

Onde de rupture barrage (risque technologique):

.Mervent, Pierre-Brune, Albert





Source: PAPI VSA



Source: EDD complexe Mervent



Source: TRI

Introduction

Objectifs de l'étude menée par les services de l'Etat

- Mise à jour de la connaissance inondation sur l'ensemble du Bassin de risque sud-est Vendée pour un évènement de référence centennale (scénario moyen), mais aussi un scénario fréquent et exceptionnel (PGRI)
- Révision des anciens PPRi Vendée, Fontenay-le-Comte et modification du périmètre du PPRi Vendée-Aval
- Déterminer les bons périmètres PPRi à prescrire et la bonne gouvernance
- · Critères à prendre en compte:
 - prise en compte du phénomène marin comme frein hydraulique
 - pas de prise en compte des submersions marines
 - pas de révision des PPRL Bassin du Lay et Sèvre niortaise



Introduction

Historique

- 24 avril 2018 : réunion d'information avec les élus leur informant du lancement de la démarche
- 2019 / début 2020 : lancement de la procédure de marché
- Été 2020 : marché notifié au Bureau d'étude ARTELIA (sous traitant : cabinet FRANCOM pour la partie « communication »
- Septembre 2020 : démarrage de l'étude
- . 11 décembre 2020 : courrier d'information sur le lancement de l'étude
- Début 2021 : COPIL de démarrage (4 COPIL sur chaque Communauté de Communes afin de respecter les règles sanitaires)





Présentation globale de l'étude

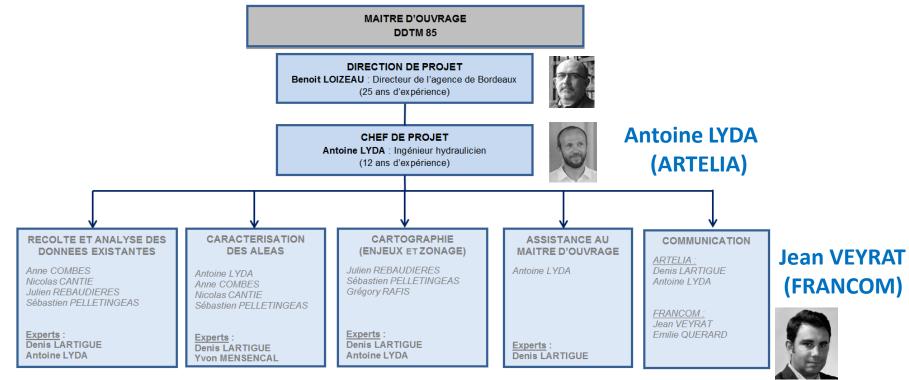




Equipe de projet





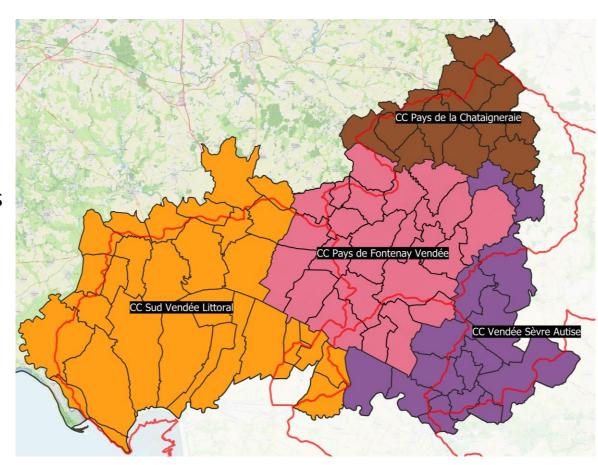






Territoire d'étude = Bassin versant de la Sèvre Niortaise, de la Vendée, de l'Autise et une partie du Marais Poitevin

- 81 communes
- 4 communautés de communes
- Plus de 90 000 habitants







Territoire d'étude – Sud Vendée Littoral

28 communes sur la zone d'étude

Chaillé les Marais

L'Ile d'Elle

Champagné les Marais

Sainte Hermine

Puyravault

Corpe

Chasnais

La Taillée

Saint Etienne de Brillouet

Sainte Gemme la Plaine

Saint Denis du Payré

Saint Jean de Beugné

La Bretonnière la Claye

Triaize

Sainte Radégonde des Noyers

Les Magnils Reigniers

L'Aiguillon sur Mer

Saint Aubin la Plaine

Nalliers

Le Gué de Velluire

Saint Michel en l'herm

Vouillé les Marais

Moreilles

Grues

Peault

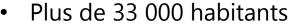
.

Luçon

Lairoux

Thiré







Contexte

Objectifs du marché d'étude

- La mise en œuvre <u>d'outils, supports et moyens innovants de communication-</u> <u>sensibilisation-association du public et des parties prenantes</u> sur les risques d'inondation ainsi que sur l'élaboration du PPRi.
- Une <u>analyse générale des caractéristiques des inondations</u> de la zone d'étude liées au débordement de cours d'eau, au ruissellement pluvial ou à la remontée de nappe.
- La <u>caractérisation des différents aléas et définition de la zone inondable</u> pour différents débits caractéristiques (périodes de retour 10, 50, 100 et 1000 ans).
- <u>Réaliser ou réviser des PPR inondations là où cela est nécessaire</u> (notamment la révision du PPRi de Fontenay le Comte et de la Vendée) sans modification des PPRL Bassin du Lay et Sèvre Niortaise
- De manière optionnelle, <u>l'analyse des enjeux du bassin de risque</u> et la caractérisation des enjeux et la réalisation de leur cartographie, ainsi que <u>l'élaboration du zonage</u> <u>réglementaire</u>.



Déroulement en 4 phases de 2020 à 2023



Phase 1: Analyse préalable du site (Septembre 2020 à Septembre 2021)

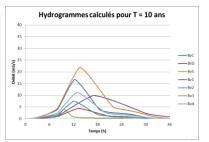
Méthodologie

Questionnaires envoyés aux communes

=> Synthèse des informations recueillies



Bibliographie



Hydrologie



Analyse historique

Bilan de la Phase 1



Ouvrages hydrauliques

Hydrogéomorphologie



Rédaction de CCTP







Phase 2 : Définition et caractérisation des aléas

(2ème semestre 2021 à fin 1er semestre 2022)

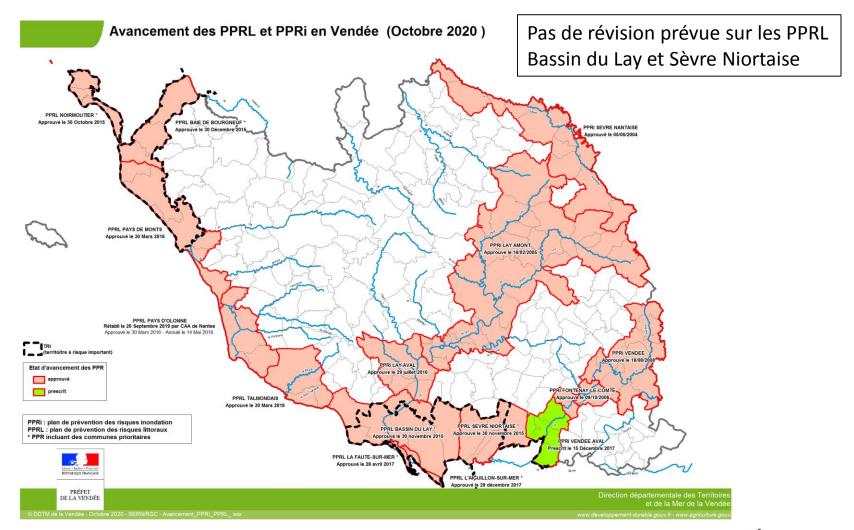
Définition de l'évènement de référence + cartographie des aléas

Crue fluviale / Orage / Remontée de nappe Aléas Hauteurs Cette nouvelle connaissance des aléas sera notifiée par le Préfet et devra être prise en compte par l'autorité compétente en matière d'urbanisme en appliquant **Vitesses** l'article R111-2 du Code de l'Urbanisme.

<u>Remarque</u>: En attendant l'approbation des futurs PPRi, il faudra appliquer la connaissance la plus restrictive entre la nouvelle connaissance des aléas et les contraintes des PPRi existants.



Localisation des PPR sur le territoire d'étude



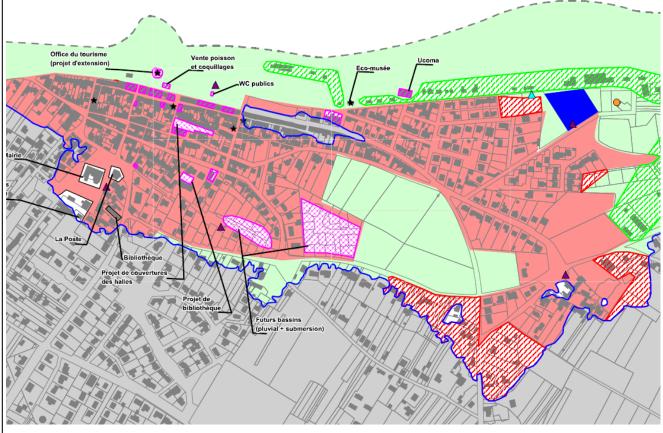


Phase 3 : Caractérisation des enjeux sur le périmètre d'un ou plusieurs PPR

(2ème semestre 2022 jusqu'à début 2023)

Recensement et cartographie



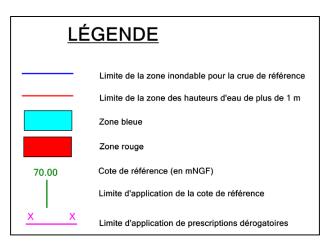




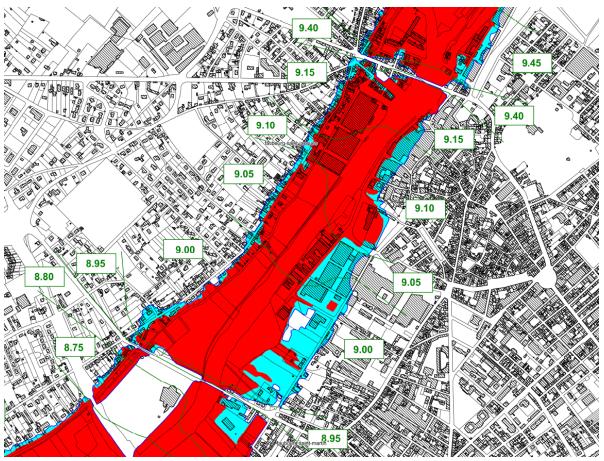
Phase 4 : Caractérisation du zonage sur le périmètre d'un ou plusieurs PPR

(1er semestre 2023 à septembre 2023)

Croisement aléas/enjeux



+ Elaboration du règlement associé





Etapes de la révision ou de l'élaboration d'un PPR

Schéma global présentant les différentes étapes de la révision ou de l'élaboration d'un PPR



Diagnostic du territoire

Données historiques (études, terrain)
Définition de l'évènement de référence
Carte des aléas





Identification des enjeux

Enjeux existants : habitat & activités Enjeux futurs Appréciation des enjeux





Analyse des risques / Documents réglementaires

Note de présentation élaboration d'un premier projet de PPR Carte règlementaire Règlement





Consultation officielle

du projet de PPR des parties prenantes art. R562-7 du CE





Enquête publique

art. R562-8 du CE





En associant les collectivités territoriales et en concertant avec le grand public





Actions de communication





Les objectifs de communication et concertation

Alimenter l'analyse historique Mobiliser les ressources du territoire

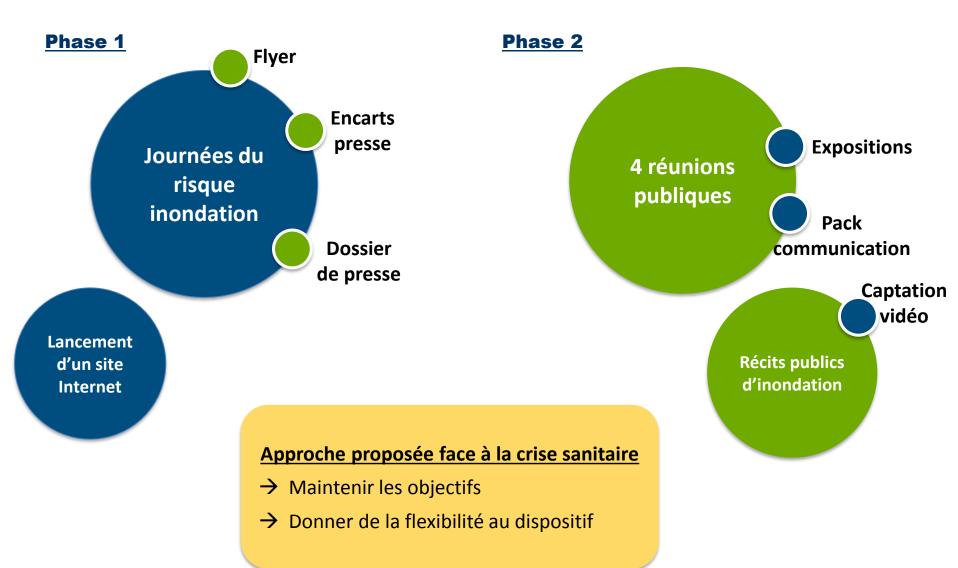
Asseoir la notoriété de la démarche

Objectifs spécifique à la phase 1

Rendre concret le risque inondation Diffuser les résultats des études Recueillir les réactions du public S'adapter aux différents publics selon l'objectif souhaité



Actions de communication prévues





1 tronc commun et 2 scénarios de communication

Scénario 1

Risque sanitaire réduit ou inexistant

Promotion de l'événement (flyer, presse, relais locaux)

JOURNÉES DU RISQUE INONDATION

(conférences, témoignages, animation, exposition)

Représentations publiques des récits

Réunions publiques « classiques »

TRONC COMMUN

Site Internet dédié au PPRI du Marais Poitevin

Pédagogie

Mobilisation

Participation

Transparence

Scénario 2

Risque sanitaire maintenu ou élevé

Promotion du site Internet (flyer, presse, relais locaux)

ENRICHISSEMENT DU SITE AVEC CONTENUS MULTIMÉDIAS

(reportages et exposés vidéos, webconférence, e-exposition...)

Captation vidéo des récits

Réunions publiques « adaptées » (hybrides)

Phase 2 sept 2021→ sept 2022

déc 2020 →



Lancement d'un site internet

Site autonome (lien disponible sur le site de la préfecture de la Vendée)

Des explications sur le contexte Objectifs: Les études expliquées en images, en vidéos **PÉDAGOGIE** Des témoignages et des conférences pour mieux comprendre le risque Les questions récurrentes et leurs réponses Le calendrier des événements PPRI sur tout le territoire **MOBILISATION** Un appel à témoigner pour les vendéens ayant vécu des inondations Une page dédiée au recueil des **PARTICIPATION** contributions du public Présentations et comptes-rendus TRANSPARENCE

Études en intégralité ou en résumés

■ Disponible sur: www.ppri-sudest-vendee.fr

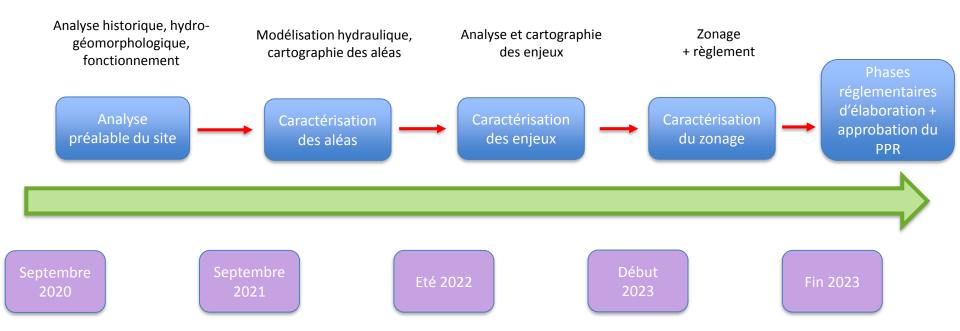


Planning et déroulement de la mission





Planning prévisionnel général





Planning à court terme

Parties techniques:

- Réception des questionnaires envoyés en décembre 2020
- COPIL de présentation de la démarche : 1^{er} trimestre 2021
- COTEC de présentation de la phase 1 : juin 2021
- COPIL de validation de la phase 1 : septembre 2021
- Caractérisation des aléas : de septembre 2021 à juin 2022
- Définition des aléas et des PPR à prescrire ou réviser : été 2022

Actions de communication :

- Journées du risque inondation : à adapter en fonction du contexte sanitaire
- Alimentation du site INTERNET au fur et à mesure

